CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du douze Octobre deux mille vingt.

L'an deux mille vingt, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

- 1. Communication du maire
- 2. Approbation du compte rendu du 07 septembre 2020
- 3. Avis du conseil sur les projets du contrat de territoire
- 4. Avis du conseil Projet vidéo protection
- 5. Avis du conseil Espace de vie sociale à la MJC Intercommunale
- 6. MJCI- Désignation des représentants aux instances
- 7. SMICO-Délibérations
- 8. Création de poste-Adjoint administratif territorial
- 9. Budget- Décision modificative
- 10. Point financier
- 11. Informations et questions diverses

<u>Étaient présents</u>: Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault Mr Alain Prieux, Mr Jean-Pierre Tessier, Mme Maryvonne Botté, adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, , Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mme Anne Dumolard (départ 19h58), Mme Valérie Badin, Mr Sébastien Lefevre, Mr Patrick Gosselin, Mme Aurélie Clément, Mr Thomas Goyet, Mr Stéphane Plumat, Mr Patrick Bernard conseillers municipaux.

Absent excusé: Mr Alexandre Berthelin,

Absent: Mme Christelle Lecharpentier,

Secrétaire de séance : Madame Dominique Hansen

1. Communication du maire

« Le virus circule toujours, comme l'atteste le nombre de cas positifs détectés chaque jour sur le territoire avec l'intensification des tests PCR.

Le port du masque relève du bon sens et il en va de la responsabilité de chacun.

Affichage le 19110/2020

Conseil Municipal du 12 Octobre 2020

Je rappelle l'obligation du port du masque lors des manifestations extérieures ou rassemblement, et cette règle doit être respectée par tous.

Point d'information sur la Mission Espace Public

Les compétences voiries, espaces verts et littorales sont transférées depuis 2017 à la Communauté Urbaine avec mise à disposition descendante des agents communaux transférés à la CU.

Par souci d'optimisation et d'efficacité dans les missions de la Mission Espace Publique la Communauté Urbaine a été divisée en secteurs géographiques.

Le secteur canal-littoral regroupe les communes de Bénouville, Colleville Montgomery, Ouistreham et Saint Aubin d'Arquenay. Cela représente 50,5 ETP (Equivalent temps plein) communautaires et 12 agents non transférés mis à disposition ascendante de la CU donc du secteur.

Un nouveau coordonnateur du secteur, Mr Thomas Gasnier est arrivé le 1^{er} Octobre 2020. Il supervise l'ensemble et coordonne les opérations, avec le soutien de deux chefs d'équipe, 2 directeurs des services techniques et d'un agent administratif.

Pour les opérations de fonctionnement (élagage, reprise voiries, matériel..) les 4 communes ont mutualisé leur droit de tirage en fonctionnement d'un montant de 549 477 €.

Une grande partie du gros matériel a été transférée à la Communauté Urbaine. L'entretien est prélevé sur le droit de tirage.

Le remplacement ou l'acquisition de matériel neuf est pris sur l'enveloppe budgétaire Mission Espace Publique allouée annuellement par la Communauté Urbaine.

Point d'information sur le déploiement de la fibre optique

Les communes de Colleville-Montgomery et Ouistreham sont incluses dans le plan de déploiement de la fibre optique du département.

La DSP a été confiée à Covage qui en assure l'ingénierie réseau, 3 nouvelles armoires ont été installées sur la commune (Route de Lion, Rue de la Mer et Rue de Caen) pour l'installation des équipements techniques des opérateurs nationaux (Orange, Bouygues, SFR et Free).

Concernant l'éligibilité des logements Collevillais au 1er octobre 2020 :

- 1222 logements déployés ont fait l'objet de la réingénierie réseau soit 86% d'éligibilité.
- 194 logements restent à ouvrir. Objectif : fin décembre.

Les opérateurs nationaux devraient ouvrir à la commercialisation prochainement.

Les frais de raccordement à la charge du demandeur dépendent du FAI (fournisseur d'accès internet) et de la complexité du raccordement de la chambre Telecom au logement.

Transfert d'office des voiries et parcelles privées à la commune de Colleville-Montgomery

A compter du 5 octobre 2020 les voiries privées suivantes intègrent le domaine public communal :

- Rue de Pont l'évêque
- Rue Jean Jollivet (section entre le Boulevard du Commando Kieffer et Route de Lion)
- Rue Georges Lelong (section entre le Boulevard du Commando Kieffer et Route de Lion)
- Rue de la Redoute (section entre le Boulevard du Commando Kieffer et Route de Lion)
- Rue des Bérets Verts
- Rue Lord Lovat
- Rue Vauban (section entre le Boulevard du Commando Kieffer et Route de Lion)
- Allée des fleurs
- Allée des Roseaux

2. Approbation du compte rendu du 07 septembre 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 07 septembre 2020. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

3. Avis du conseil sur les projets du contrat de territoire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils ont été destinataires du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2020 sur l'état d'avancement des différents projets du contrat de territoire 2017-2021. Lors de cette réunion, le Département a informé les communes éligibles au dispositif du calendrier très contraint de programmation et de mise en œuvre.

Les collectivités peuvent présenter un projet par an, subventionable à hauteur de 30%.

La prochaine réunion se déroulant le 1er décembre, la commune doit se positionner dès à présent sur les projets qu'elle souhaite inscrire pour les années 2020 et 2021.

Suite à différentes réunions, deux projets semblent éligibles à ce dispositif : l'extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars et la reconstruction du bâtiment principal de l'école de voile qui fait suite à la réhabilitation du bâtiment de stockage.

Il est précisé que le projet d'extension de l'aire de camping-car est par ailleurs éligible au fonds de concours de la Communauté Urbaine à hauteur de 50% (déduction faite des subventions et avec un plafond à 100 000€) et que le projet de reconstruction de l'école de voile pourrait bénéficier de l'aide de la Région.

Une discussion s'engage sur la capacité d'autofinancement de la commune à supporter ces projets, les procédures, mais également sur la possibilité ou non à se désengager en cours d'instruction.

Madame Hansen indique que pour mener à bien ces projets il conviendra de recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil qu'il ne s'agit pas de prendre une délibération mais que le conseil puisse émettre un avis sur l'opportunité de la présentation au titre des contrats de territoire de ces deux projets.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité (17 voix pour) émet un avis favorable à la présentation au titre du contrat de territoire des projets suivants :

- Extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars
- Reconstruction du bâtiment principal de l'école de voile

4. Avis du conseil - Projet vidéo protection

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la recrudescence des faits constatés par les autorités de police amène les communes de Ouistreham, St Aubin d'Arquenay et Colleville-Montgomery à s'interroger sur la pertinence de l'installation d'un système de vidéo protection sur les endroits sensibles de ces communes. Cette vidéo protection compléterait la politique de sécurité menée dans la commune avec le partenariat et l'appui de la police municipale et de la gendarmerie. La vidéo protection consiste à placer des caméras dans un lieu public ou privé pour prévenir et lutter efficacement contre toute malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction..). Elle permettrait de réduire au maximum les atteintes aux biens et aux personnes dans certains secteurs jugés prioritaires de la commune.

Elle permettrait en temps réel ou différé de :

- Surveiller (vision large ou concentrée).
- Dissuader (par la présence d'une surveillance visible et permanente).
- Détecter (tout évènement ou comportement anormal).
- Identifier (un individu, un véhicule, un objet..).

Néanmoins, elle doit s'inscrire dans un plan de sécurité dont elle n'est qu'un des éléments et doit répondre à des conditions très strictes d'emploi. Elle permet aussi dans certains cas mais pas en toutes circonstances de remplacer la présence humaine. Un premier contact a été pris avec le SDEC pour connaître les modalités d'installation et de fonctionnement des caméras.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de la mise en place de ce système sur la commune, sur la nécessaire complémentarité d'un tel dispositif avec une politique de prévention auprès des jeunes mais également sur des retours d'expériences d'autres communes (départ de Mme Anne Dumolard à 19h58).

Afin d'informer la population, l'ensemble du conseil municipal souhaite qu'une réunion publique soit organisée avec les différents acteurs.

Après échanges et débats, le conseil municipal à la majorité (15 voix pour, 1 abstention Mr Gosselin) émet un avis favorable à la poursuite de l'étude de ce projet avec l'organisation d'une réunion publique permettant d'informer les administrés.

5. Avis du conseil - Espace de vie sociale à la MJC Intercommunale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Renault qui rappelle aux membres du conseil que l'Espace de vie sociale est un dispositif soutenu financièrement par la CAF afin de mettre en place sur un territoire des actions pour et avec les habitants.

C'est un projet d'animation sociale locale axée sur des valeurs de vivre ensemble et d'accessibilité financière;

Ce projet est centré sur :

Le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,

La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Quelques exemples d'actions :

- « On vous emmène au spectacle » en partenariat avec les 2 mairies permet d'aller dans des salles de spectacles à des tarifs très avantageux (1/3 du prix) afin que le plus grand nombre puisse en profiter.
- -Les ateliers échange de savoir : cuisine en famille, les ateliers fabrication de produits bio écolo.
- -Le travail d'un jardin pédagogique avec 2 habitants de Colleville sur le terrain entre l'école et les tennis (dans la continuité des ateliers conseil en jardinage).
- -La mise en place d'une activité course à pied par des habitants.
- -Les après-midi jeux en famille.

Entendu l'exposé de Mme Renault, le conseil municipal à l'unanimité (16 voix pour) émet un avis favorable au renouvellement de la mise en place d'un Espace de vie sociale sur le territoire et sur la demande d'agrément de la MJCI.

6. MJCI- Désignation des représentants aux instances

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il convient de désigner les représentants de la commune pour siéger aux différentes instances de la MJCI.

Après appel à candidatures, le conseil municipal à l'unanimité (16 voix pour) désigne pour siéger au :

Conseil d'administration :

Mme Lyliane RENAULT titulaire,

Mr Philipe DAOUT suppléant.

• Comité de pilotage Enfance Jeunesse :

Mme Lyliane RENAULT titulaire,

Mme Marie VERNHES-CHAZEAU suppléante.

Comité de pilotage Espace de vie sociale :

Mme Aurélie CLEMENT titulaire,

Mr Sébastien LEFEVRE suppléant.

7. SMICO Délibérations.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui présente les délibérations soumises par le SMICO.

 LES RETRAITS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS, pour rappel il s'agit de délibérer sur les demandes de retraits suivantes :

APPENAI SOUS BELLEME

BAROU EN AUGE

CIRAL

LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)

LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)

LA FRESNAIE FAYEL

GOUFFERN EN AUGE (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)

LIVAROT PAYS D'AUGE (pour la partie du territoire de Fervaques)

LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)

MORTREE

RESENLIEU

SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME

SAP ANDRE

TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)

TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)

VILLIERS SOUS MORTAGNE

SIAEP DE GACE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (16 voix pour) :

- Donne son accord au retrait du SMICO des collectivités mentionnées ci-dessus.

LES ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS

Le SMICO a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Le SMICO propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Madame Hansen fait savoir aux membres du conseil municipal que les collectivités ci-dessous ont décidées d'adhérer au SMICO, pour s'inscrire dans cette démarche.

MAIRIE DE MAY SUR ORNE ; MAIRIE DE AVOINES ; MAIRIE DE DOUVRES LA DELIVRANDE ; MAIRIE DE MOUEN ; MAIRIE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE ; MAIRIE DE CAIRON ; MAIRIE DE MONDEVILLE et le SIVOS DES MONTS D'ANDAINE—LA COULONCHE.

Considérant la demande formulée par le SMICO,

Après avoir délibéré, le Comité Municipal à l'unanimité (16 voix pour) :

- Donne son accord pour l'adhésion au SMICO de ces collectivités.
- TARIFS 2020 PRESTATION DE SERVICE HÉO

Madame Hansen présente les tarifs pour la nouvelle prestation de service appelée HÉO. Elle permet aux Collectivités de communiquer avec leurs Administrés, Agents, Fournisseurs, et autres destinataires, par le biais d'envoi groupé de SMS, MMS, Messages vocaux et Emails.

HÉ <i>O</i>		
Support de communication	Tarif unitaire HT	
SMS	0.059 €	
MMS	0.25 €	
VOCAL (Direct Répondeur)	0.21 €	
VOCAL (au décroché Téléphone Fixe)	0.039 €	
VOCAL (au décroché Téléphone Portable)	0.089 €	
EMAIL	0.009 €	
PROSPECT	0.15 €	

Conseil Municipal du 12 Octobre 2020

Considérant la demande formulée par le SMICO,

Après avoir délibéré, le Comité Municipal à l'unanimité (16 voix pour):

Approuve les tarifs proposés par le SMICO

MODIFICATION DES STATUTS: TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Madame Hansen indique que le conseil syndical du SMICO a émit un avis favorable au transfert du siège social du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités au 5 rue Georges Méheudin à ARGENTAN et qu'il est demandé aux Collectivités adhérentes de bien vouloir prendre une délibération dans ce sens.

Considérant la demande formulée par le SMICO,

Après avoir délibéré, le Comité Municipal à l'unanimité (16 voix pour) :

 Approuve le transfert du siège social du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités au 5 rue Georges Méheudin à ARGENTAN.

8. Création de poste-Adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de la demande de Mme Legrand et de l'accord de la collectivité pour une réduction de son temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2021 à 17h30/35^{ème}, il convient de renforcer les effectifs du service administratif en pérennisant les horaires actuels d'ouverture de la Mairie. Comme indiqué dans le prochain bulletin municipal, il est rappelé que les administrés peuvent, en dehors des horaires d'ouverture au public, prendre rendez-vous avec les services et les élus.

Il est proposé au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial ouvert au grade d'adjoint administratif et adjoint administratif principal 1^{er} et 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C

à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, soit 17.30 /35 ème, à compter du 04

janvier 2021.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Accueil physique, téléphonique,

gestion de l'urbanisme, état civil.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour)

Approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non

complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, soit 17.30 /35 ème, à compter du 04 janvier

2021.

Charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

9. Budget- Décision modificative

Madame Hansen informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à

quelques ajustements sur certains comptes votés au BP 2020 en fonctionnement comme en

investissement et propose la décision modificative n° 1 du budget comme suit afin d'opérer des

transferts de crédits du chapitre 020 dépenses imprévues de la section d'investissement vers les

chapitre 20 et 21 soit :

- Chapitre 020 dépenses imprévues section d'investissement : - 9 405€

- Chapitre 20 compte 2051: +515€ (site internet)

- Chapitre 21 compte 2121 : +590€ (arbres école maternelle)

- Chapitre 21 compte 21571: +8 300€ (acquisition véhicule)

Pour la section de fonctionnement, il convient d'opérer également un virement de crédit afin que la

participation aux salaires versée par la commune à la MJCI soit intégrée aux subventions versées aux

associations. Compte tenu du nouveau montant de subvention alloué à la structure, une convention

d'objectifs et de moyens sera mise en place en lien avec la Mairie d'Hermanville.

Virements de crédits du compte :

- 65548 : - 61 900€

- 6574 : + 61 900€

Conseil Municipal du 12 Octobre 2020

Page 9

Il est proposé également aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention au Volley Club d'un montant de 400 €.

Entendu l'exposé de Madame Hansen,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Vu la situation financière au 01 octobre 2020,

Considérant l'ensemble des dépenses et des recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix Pour) :

adopte la décision modificative n° 1 proposée.

approuve le versement d'une subvention de 400€ au Volley Club.

10. Point financier

Concernant la situation financière, les membres du conseil municipal ont été destinataires de l'ensemble des documents (balance, suivi investissements). Rien de particulier n'est à signaler, la situation est saine et le résultat prévisionnel de la fin d'exercice est conforme aux prévisions.

11. Informations et questions diverses

Communication (Madame Leroux):

La livraison du bulletin municipal est prévue jeudi 15 octobre, les membres du conseil seront invités à distribuer ceux -ci en même temps que le plan guide et l'agenda culturel.

Ecoles (Madame Renault):

Opération « contrôle des vélos » en cours toute cette semaine en lien avec la police municipale.

Animations (Madame Botté):

Présentation de l'agenda culturel.

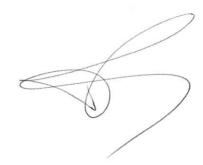
Carrefour de la Grosse Devise):

Monsieur Gosselin demande l'état d'avancement du projet. Monsieur le Maire répond que les travaux retenus par le Département permettant la réalisation d'un giratoire transversal ne débuteront pas avant le printemps 2021.

<u>La Redoute :</u>

Estimation par France Domaine de la parcelle AD38 en cours. Le prochain conseil est fixé au lundi 16 Novembre. Fin de la séance à 20h53





Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER
Madame Anne DUMOLARD	Madame Marie VERNHES- CHAZEAU	Monsieur Alexandre BERTHELIN
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT
Monsieur Patrick BERNARD		